



Centre d'Incendie et de secours

SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS

**Vous avez entre 16 ans et 50 ans, vous pouvez devenir sapeur-pompier volontaire** et rejoindre les 25 sapeurs-pompier de notre commune, et les 200 000 sapeurs-pompier français.

**Vous aussi vous pouvez œuvrer pour la sécurité et le secours.**

Les sapeurs-pompier volontaire sont des hommes et des femmes qui conjuguent obligations professionnelles ou étudiantes, vie personnelle et engagement au quotidien. Ils sont des acteurs à part entière, qui donnent de leur temps et s'investissent pour porter secours et assistance à la population. Comme les sapeurs-pompier professionnel, ils bénéficient d'une formation de haute qualité afin d'acquérir une technicité pour répondre à tous types d'intervention. Ils contribuent au bon fonctionnement du service public et sont soumis à des obligations comme le droit de réserve.

Le volontariat est un engagement citoyen. Il est le socle de l'organisation des secours en France et permet d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous.

Vous aussi, vous pouvez participer à assurer la sécurité, porter secours et lutter contre les incendies.

## Sapeur-pompier volontaire un engagement local

### un engagement citoyen !!!

**Sapeur-pompier :**

- de la solidarité, de la générosité, de l'enthousiasme et le sens des autres.
- un esprit d'équipe,
- un engagement à exercer la mission avec discrétion, responsabilité.



### Pourquoi pas vous ?



Contact/renseignements :

Chef de ce centre : Capitaine Ludwig MONTAGNE

06.61 90.89.95

Rendez-vous au centre d'incendie et de secours le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois de 10h30 à 11 h30

## Conditions pour devenir sapeur-pompier

- Avoir entre 16 ans et 50 ans
- Jouir de ses droits civiques
- Résider à proximité d'un centre de secours
- Remplir les conditions physiques et médicales (dont vaccination hépatite B)
- Etre motivé par l'aide à autrui et l'investissement dans un projet fort..

## Formations

Chaque sapeur-pompier doit suivre 4 semaines de formation, pour acquérir l'ensemble des compétences pour intervenir.

Ces formations se répartissent en généralement 4 périodes d'une semaine à réaliser en 3 ans.

Une formation de maintien des acquis est organisée mensuellement au sein du centre de secours

## Disponibilité

Chaque sapeur-pompier gère sa disponibilité depuis un ordinateur ou un smartphone et assure une période d'astreinte chaque mois.

Vous participez aux missions opérationnelles en fonction de votre disponibilité.

<http://www.sdis26.fr/> : Devenir sapeur-pompier. (Télécharger le livret de pré-recrutement)

<https://www.pompiers.fr/> : site de la fédération nationale des sapeurs-pompiers

